FORSSE BRETAGNE SUD
FORMATION SANTÉ SÉCURITÉ

N° SIRET : 810 703 322 00026 *Activité : 53 56 09020 56*

Appareil Respiratoire Isolant (ARI)

Formation Initiale

OBJECTIFS :

- Savoir manipuler et porter un appareil respiratoire isolant dans une atmosphère enfumée.
- Appréhender les contraintes liées au port de l'ARI
- Connaître les consignes à respecter avant, pendant et après une intervention avec un ARI.
- Savoir dégager une personne inanimée avec l'ARI.

PUBLIC :

- Personnel habilitée et chargée d'intervenir sous ARI.

ORGANISATION DE LA FORMATION:

- **Prérequis**
  Equipier de Première Intervention et aptitude médicale au port de l'ARI.
- **Durée**
  7 heures
- **Effectif**
  De 1 à 8 stagiaires
- **Maintien des connaissances**
  7 heures annuelles
- **Intervenant(s)**
  Formateur sapeur-pompier
- **Méthode pédagogique**
  Exposés interactifs, étude de cas, mise en situation.
  Attribution Finale
  Attestation individuelle de formation

PROGRAMME DE FORMATION

PARTIE THEORIQUE et THEORIQUE

- **Les atmosphères non respirables.**

  - Définitions.
  - Les fumées d'incendie**.**

- **Le matériel**

  - L'ARI.
  - La ligne de vie.
  - Procédure de reconditionnement.
  - Entretien et suivi du matériel.

- **Les contraintes physiologiques**

  - Les perturbations sensorielles.
  - L'augmentation du travail du porteur.

- **L'opération : les règles de base**

  - Avertissement
  - Les règles à respecter avant l'engagement.
  - Les règles communes pendant l'engagement.
  - Les règles à respecter après l'engagement.

- **L'opération : la procédure opérationnelle**

  - Procédure avant l'engagement.
  - Procédure pendant l'engagement.
  - Procédure après l'engagement.

PRATIQUE

RAPACE

Reconnaissance d'un local enfumé et sauvetage de victime avec respect des règles de sécurité